



# DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

## RECRUTEMENT D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE POUR LA COUVERTURE MÉDICALE DU PERSONNEL DE L'ANSUTEN ET LES AYANTS DROITS

SOURCE DE FINANCEMENT : FONDS PROPRE

Dossier d'Appel d'Offres ouvert: N°05/ANSUTEN/DG/2023

Septembre 2023

## Table des matières

<b>PREMIÈRE PARTIE - Procédures d'appel d'offres.....</b>	<b>3</b>
Section I. Instructions aux Candidats (IC).....	8
Section I Instructions aux Candidats (IC).....	10
Section II : Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) .....	59
Section III. Formulaires de soumission .....	75
<b>DEUXIÈME PARTIE - Conditions d'Approvisionnement des fournitures.....</b>	<b>88</b>
Section IV. Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses techniques, Plans, Inspections et Essais .....	89
<b>TROISIÈME PARTIE - Marché .....</b>	<b>93</b>
Section VI. Cahier des clauses administratives générales (CCAG) .....	95
Section VII. Cahier des clauses administratives particulières (CCAP).....	121
Section VIII. Formulaires du Marché.....	128

---

# **PREMIÈRE PARTIE - Procédures d'appel d'offres**

---

## Section 0. Avis d'Appel d'Offres (AAO)

### Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Ministère des Postes des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN)

## AGENCE NATIONALE DU SERVICE UNIVERSEL DES TELECOMMUNICATIONS ET DU NUMERIQUE (ANSUTEN)

AAO: N° 05/ANSUTEN/DG/2023

1. L'AGENCE NATIONALE DU SERVICE UNIVERSEL DES TELECOMMUNICATIONS ET DU NUMERIQUE (ANSUTEN) sollicite et obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds auprès de l'Etat Guinéen afin de financer ses activités et a l'intention d'utiliser une partie de ce fonds pour financer le marché relatif au **recrutement d'une compagnie d'assurance pour la couverture médicale du personnel de l'ANSUTEN et les ayants droits**. Les prestations seront fournies à l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications (ANSUTEN), sur une durée de douze (12) mois.
2. L'AGENCE NATIONALE DU SERVICE UNIVERSEL DES TELECOMMUNICATIONS ET DU NUMERIQUE (ANSUTEN) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour le **recrutement d'une compagnie d'assurance pour la couverture médicale du personnel de l'ANSUTEN et les ayants droits sur une période de douze (12) mois**.
3. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini à l'article 23 et suivant du Code des Marchés Publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définis dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévu à l'article 64 des Codes de Marchés Publics.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **djibril.sylla@ansuten.gov.gn, kadiatou.sultan@ansuten.gov.gn, alpha.cisse@ansuten.gov.gn** à **Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Immeuble ARPT, 7<sup>ème</sup> Etage**, , Tel : **(+224) 611 89 22 22** ; et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus **du Lundi au jeudi de 8h 30mn à 16h 30mn et le Vendredi, de 8h 30mn à 15h 30mn.**
5. Les offres seront ouvertes en présence d'un observateur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis.
6. Les exigences en matière de qualification sont les suivantes : (l'expérience et la capacité financière) ***pour plus d'information, voir le document joint à l'annexe du dossier d'appel d'offres restreint.***
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet aux adresses mentionnées ci-après : **djibril.sylla@ansuten.gov.gn, kadiatou.sultan@ansuten.gov.gn, alpha.cisse@ansuten.gov.gn** à **Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Immeuble ARPT, 7<sup>ème</sup> Etage**, Tel : **(+224) 611 89 22 22**, à compter du **lundi 11 septembre 2023**, contre un paiement non remboursable d'un **(1) million Francs Guinéens**. La méthode de paiement sera comme suit :
  - 20 %** à l'Autorité contractante ;
  - 30 %** au compte de l'ARMP sous le N° 2011000307 ; et
  - 50 %** au compte du Trésor Public sous le N° 4111071.
8. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies et une (1) clé USB contenant l'offre en version PDF à l'adresse ci-après : **l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications et du Numérique (ANSUTEN) à Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Immeuble ARPT, 7<sup>ème</sup> Etage**, E-mail : **djibril.sylla@ansuten.gov.gn; kadiatou.sultan@ansuten.gov.gn; alpha.cissé@ansuten.gov.gn** Tel : **(+224) 611 89 22 22**, au plus tard le **lundi 9 octobre 2023 à 11h 00 mn.**
9. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence des observateurs cités ci-dessus dans la **Salle de Réunion l'ANSUTEN**, au **7<sup>ème</sup> étage de l'Immeuble ARPT**, à **Conakry, Commune de Ratoma-Koloma**, Tel : **(+224) 611 89 22 22.**

10. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de **0,60%** du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions; organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la cote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joints en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.
11. Il sera pris en compte les frais d'immatriculation du contrat, fixés à **0,3%** du montant hors taxes, conformément à l'article premier de l'Arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023, portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics.
12. Le montant de la garantie de l'offre doit être **2.5%** du montant de son offre, et cette garantie demeure valable pendant une période de **30 jours** après l'expiration de la validité de l'offre.
13. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **Cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de soumission.

**P/ Le Directeur Général**  
**P.O Directrice Générale Adjointe**



**Fatou SYLLA**

